

Caractérisation des berges de la rivière Gatineau

Étude de l'état général des bandes riveraines et du littoral

Rapport préparé par :

Marianne St-Amour et Marion Duflos

Agence de bassin versant des 7
733 Boul. St-Joseph, bureau 430,
Gatineau, QC, J8Y 4B6

Rapport préparé pour :

Municipalité de Chelsea

100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea, QC, J9B 1C1

Juin 2023



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1. Mise en contexte	1
2. Mandat et objectifs	1
2.1 Mandat.....	1
2.2 Objectifs	1
3. Méthodologie et préparation du terrain	2
3.1 Présentation du site à l'étude	2
3.1.1 Municipalité Chelsea	2
3.1.2 Rivière Gatineau	4
3.2 Quelques définitions.....	5
3.2.1 Bande riveraine	5
3.2.2 Littoral	5
3.3 Méthodologie.....	6
3.3.1 Cartographie des tronçons à étudier	6
3.3.2 Réalisation des fiches terrains et organisation des sorties	7
3.3.3 Réalisation des sorties terrains	7
3.3.4 Compilation de données et cartographie	7
4. Résultats	8
5. Conclusion et recommandations	20
Annexes	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Localisation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la région administrative de l'Outaouais et localisation de la municipalité de Chelsea	3
Figure 2 Localisation de la rivière Gatineau dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais	4
Figure 3 Représentation de la rive et du littoral.....	5
Figure 4 Référencement des tronçons à l'étude dans arcgis pro.....	6
Figure 5 Exemples des différentes catégories des bandes riveraines observées.....	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2 Liste des espèces envahissantes observées sur le terrain	9
--	---

REMERCIEMENTS

L'ABV des 7 souhaite remercier la Municipalité de Chelsea pour sa confiance.

L'ABV des 7 souhaite également s'excuser du retard dans la remise du livrable. Nous avons expérimenté un grand manque de main œuvre ce qui a retardé la production des cartes pour le projet.

ÉQUIPE DE PROJET

Responsable du projet	Marion Duflos
Recherche et rédaction	Marianne St-Amour, Marion Duflos
Cartographie et compilation	Marianne St-Amour
Travail de terrain	Marianne St-Amour, Marion Duflos, Pascal Samson, Romain Delasalle, Anaëlle Varlet
Supervision	Marion Duflos
Photographies	Marion Duflos

Référence à citer :

AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7. 2023. Caractérisation des berges de la rivière Gatineau. Rapport soumis à la Municipalité de Chelsea, 34 p.

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

Dans le cadre de la présente étude, il est impératif de souligner que l'intégralité des conclusions et des analyses exposées ne peut être validée qu'en présence de l'addenda associé, lequel contient une étude complémentaire visant à rectifier une erreur identifiée dans le présent rapport.

AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7. 2024. Addenda. Caractérisation des berges de la rivière Gatineau. Addenda soumis à la Municipalité de Chelsea, 10 p.

1. Mise en contexte

En 2017, la Municipalité de Chelsea s'est associée avec Sentiers Chelsea Trails (SCT), un organisme communautaire de la région, œuvrant dans la préservation du riche héritage culturel et historique des sentiers de Chelsea. Ensemble, ils ont créé la Voie Verte Chelsea afin de transformer un corridor ferroviaire en un sentier praticable par les citoyens toute l'année. Ce sentier communautaire longe la rivière Gatineau sur 22 kilomètres et permet aux résidents de se déplacer à travers la municipalité par l'utilisation d'un mode de transport actif.

La municipalité de Chelsea est propriétaire de plusieurs tronçons le long du sentier communautaire et souhaite maintenant autoriser les résidents habitant près des terrains municipaux longeant la rivière Gatineau à appliquer pour l'obtention d'un bail d'occupation du domaine hydrique à partir de l'année 2024. Ce bail leur permettra de jouir de la rivière durant les mois chauds en installant des quais privés sur un terrain municipal tout en maintenant ou améliorant l'intégrité de la bande riveraine.

2. Mandat et objectifs

2.1 Mandat

C'est donc dans ce cadre de l'Agence de bassin versant des 7 a été contactée pour déterminer la santé des berges et du littoral de la rivière Gatineau sur différentes portions de la Voie Verte sur une longueur de 8 km. Pour ce faire, la municipalité aimerait que l'ABV des 7 caractérise les bandes riveraines de la rivière Gatineau pour déterminer et localiser les zones prioritaires pour la plantation, la protection ou la réalisation de toute autre action. La municipalité désire également cerner s'il y a des habitats (existants ou potentiels) de poissons, faune sensible, végétation sensible... Cette caractérisation a comme objectif de fournir à la Municipalité de Chelsea un outil d'aide à la décision dans le maintien ou l'amélioration des bandes riveraines.

2.2 Objectifs

Les objectifs poursuivis pour ce projet sont donc de :

- Développer une carte de fond de la Voie Verte Chelsea (sentier communautaire), des tronçons à l'étude et de la rivière Gatineau ;
- Réaliser la caractérisation de la bande riveraine et du littoral sur les segments à l'étude ;
- Inventorier la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ainsi que la présence d'espèces à statut ;
- Cartographier les résultats afin d'illustrer l'état de santé des bandes riveraines, les milieux aquatiques sensibles et la présence d'espèces nuisibles et à statut ;
- Émettre des recommandations en matière d'aires de plantation et de protection, et rappeler les exigences réglementaires en matière d'aménagement de quai.

3. Méthodologie et préparation du terrain

3.1 Présentation du site à l'étude

3.1.1 Municipalité Chelsea

La Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais, fondée en 1991, est localisée au nord de la Ville de Gatineau, sur la rive gauche de la rivière Gatineau (Figure 1). La MRC des Collines-de-l'Outaouais couvre un territoire d'une superficie de 2 078 km² et a une population d'environ 53 000 habitants. Cette MRC est formée de six municipalités : les municipalités de Chelsea, Cantley, Val-des-Monts, l'Ange-Gardien, Pontiac et La Pêche. Il existe un grand nombre de résidences principales dans la portion sud du territoire. Ainsi, les municipalités de Chelsea, Cantley, Val-des-Monts et l'Ange-Gardien sont celles ayant le plus grand nombre d'habitants. La MRC des Collines-de-l'Outaouais se distingue par la présence du parc de la Gatineau sur son territoire (superficie totale de 347,6 km²). Le parc occupe environ 17 % du territoire de la MRC et 64 % de celui de la municipalité de Chelsea.

Le territoire de la municipalité de Chelsea s'étend sur 121,2 km². Dans le cadre du présent rapport, la zone d'étude couvre une petite partie du territoire de la municipalité de Chelsea qui exclue la portion appartenant au parc de la Gatineau. Ainsi, la longueur de la zone à l'étude s'étend sur 22 kilomètres dont seulement 8 sont caractérisés le long de la Voie Verte. En date de 2021, la population de la municipalité de Chelsea était de 11 390 habitants. La municipalité est délimitée par la rivière Gatineau à l'est, la Ville de Gatineau au sud et le parc de la Gatineau et la municipalité de La Pêche à l'ouest et au nord. Les affectations du sol dans la municipalité de Chelsea sont en majorité résidentielles, de conservation (parc de la Gatineau) et récréotouristiques. De plus, la population de la municipalité est presque également divisée entre francophones et anglophones et les deux langues sont couramment utilisées au sein de la communauté.



FIGURE 1 LOCALISATION DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'OUTAOUAIS ET LOCALISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

3.1.2 Rivière Gatineau

La rivière Gatineau, qui est sujet à l'étude, s'étend sur un total de 386 km. Dans son intégralité, huit bassins versants et 50 cours d'eau s'y déversent. La qualité de l'eau de la rivière Gatineau est une des meilleures du Québec. De ce fait, elle abrite environ 472 espèces de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères. La rivière Gatineau est très populaire pour la natation, la pagaie, la navigation de plaisance et d'autres activités récréatives surtout dans sa portion de 21 km allant du village de Wakefield jusqu'au barrage des Rapides-Farmer. C'est cette même portion du cours d'eau qui est longée par la Voie Verte de Chelsea (Figure 2).

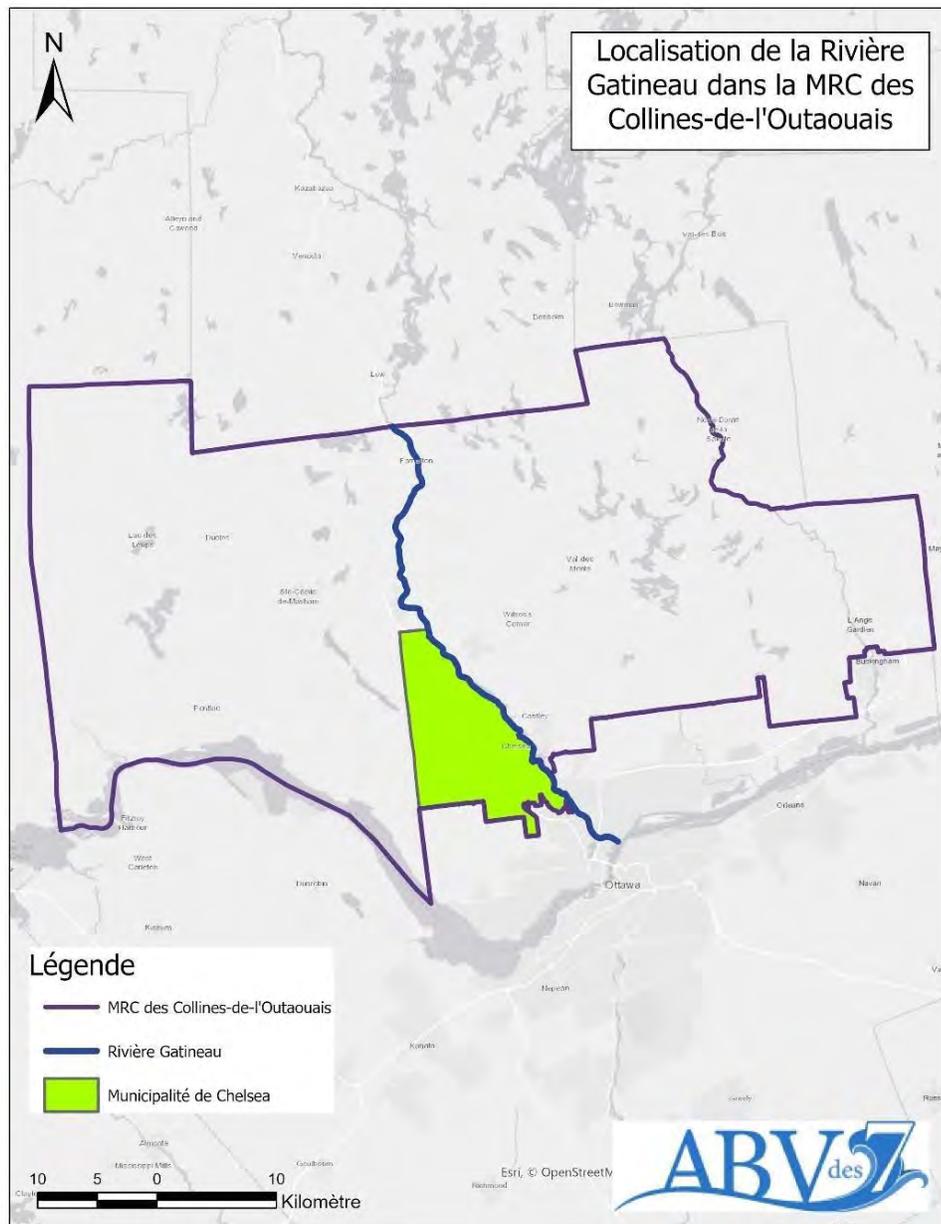


FIGURE 2 LOCALISATION DE LA RIVIÈRE GATINEAU DANS LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

3.2 Quelques définitions

La bande riveraine et le littoral d'un cours d'eau sont des milieux fragiles et particuliers que nous nous devons de protéger. Ils jouent un rôle important dans le maintien de l'équilibre au sein de l'écosystème (Figure 3).

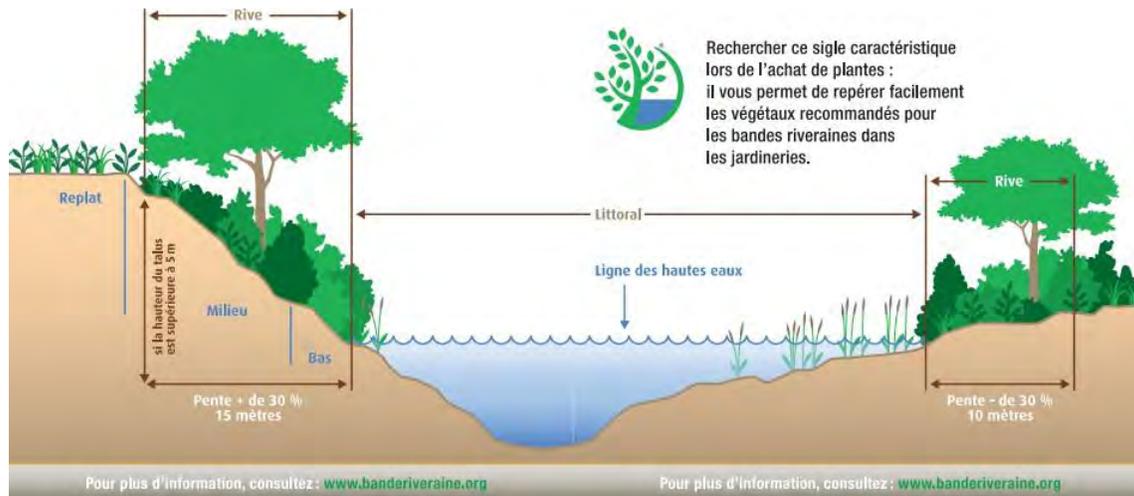


FIGURE 3 REPRÉSENTATION DE LA RIVE ET DU LITTORAL

3.2.1 Bande riveraine

La bande riveraine d'un cours d'eau désigne une lisière végétale regroupant un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres. La rive d'un cours d'eau, quant à elle, désigne une bande de terre qui selon la pente et la hauteur du terrain mesure un minimum de 15 mètres de profondeur à partir de la ligne des hautes eaux et s'étendant vers l'intérieur des terres.

Elle sert, entre-autre, à retenir l'eau en mouvement et d'empêcher celle-ci de creuser des chemins dans les sédiments. Lorsqu'une bande riveraine est bien aménagée, c'est-à-dire, lorsqu'elle est recouverte de végétation indigène, elle prévient l'érosion du milieu, absorbe le ruissellement des nutriments dans le cours d'eau et fournit un habitat clé pour la faune.

Une bande riveraine en santé est bien végétalisée et ne démontre aucun signe de glissement de terrain ou d'érosion. Elle contribue ainsi à créer un écosystème stable et favorable qui attire une plus grande faune et aide aussi à créer un mouvement de l'eau plus rapide. Au contraire, une bande riveraine qui n'est pas en santé est peu végétalisée et démontre plusieurs signes d'érosion ce qui contribue à créer un cours d'eau large.

3.2.2 Littoral

Le littoral, pour sa part, est une zone intermédiaire s'étendant de la ligne des hautes eaux aux zones côtières submergées. Elle joue un rôle important dans l'environnement en aidant à stabiliser la rive et en aidant à éviter l'érosion des bordures du cours d'eau qui fournissent des habitats et des nutriments pour la faune de l'écosystème.

Un littoral en santé permet d'améliorer la qualité de l'eau, de fournir un habitat clé pour les échassiers, les poissons, les invertébrés aquatiques ainsi que des espèces bénéfiques qui vont consommer l'excès de nutriments présent dans l'environnement. Le maintien de la santé du littoral débute avant tout avec le maintien de la végétation. Il faut aussi s'assurer de faire des suivis sur la condition du milieu annuellement et d'entretenir celui-ci de façon à limiter le plus possible la sédimentation et d'éliminer les nutriments en excès.

3.3 Méthodologie

L'accomplissement de la caractérisation des bandes riveraines et du littoral de la rivière Gatineau le long de la Voie Verte a demandé beaucoup de préparation en vue de bien réaliser le travail terrain. Il a également fallu que l'équipe de l'ABV des 7 ajuste le terrain en fonction de ce qui avait été dit dans l'offre de service (il y a eu plus que 2 sorties terrains pour la caractérisation de la rivière).

3.3.1 Cartographie des tronçons à étudier

Tout d'abord, un certain travail cartographique avant le terrain a été exécuté. Quand l'équipe a reçu, de la part de la municipalité, les fiches des tronçons à caractériser, la cartographe a géoréférencé les images dans le logiciel ArcGIS Pro afin de pouvoir mieux visualiser le tout (Figure 4). Cela a permis de mieux comprendre l'ampleur du travail à réaliser et de bien diviser les tâches au sein de l'équipe.

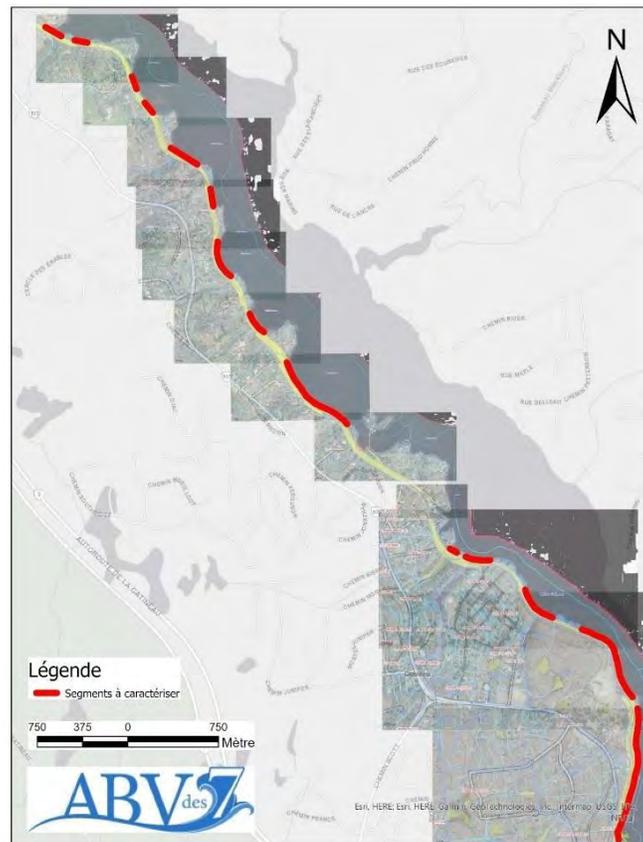


FIGURE 4 RÉFÉRENCIEMENT DES TRONÇONS À L'ÉTUDE DANS ARCGIS PRO

3.3.2 Réalisation des fiches terrains et organisation des sorties

Par la suite, les fiches de terrain ont été développées. L'élaboration de fiches terrain complètes fut aussi une tâche entreprise afin que la collecte de données terrains se déroule efficacement. Tout d'abord, l'équipe de l'ABV des 7 s'est assurée de consulter le [Protocole de caractérisation de la bande riveraine élaboré dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs \(RSVL\)](#) afin de garantir qu'une fois sur le terrain l'équipe caractérise la bande riveraine correctement et qu'aucune information ne soit oubliée.

Par la suite, l'équipe a travaillé à la réalisation des trois fiches terrain. La première fiche a servi pour la caractérisation des portions du littoral (Annexe 1). Elle a permis, entre-autre, d'inventorier la présence d'herbier aquatique, le type de fond et la présence d'habitat faunique sensible sur 3 m à partir de la rive. La deuxième fiche a servi à caractériser la bande riveraine sur les 8 kilomètres à l'étude le long de la Voie Verte (Annexe 2). L'équipe a tout simplement récupéré la fiche terrain développée par le RSVL afin de bien suivre le protocole. Puis, finalement, une dernière fiche pour compiler la présence d'espèces floristiques et fauniques à statut ainsi que les espèces exotiques envahissantes à l'aide de points GPS a été créée (Annexe 3).

3.3.3 Réalisation des sorties terrains

L'équipe de l'ABV des 7 s'est séparée en deux de façon à couvrir le plus de territoire le plus précisément possible :

- L'équipe terrestre composée de deux personnes s'occupait de marcher à pied la Voie Verte de façon à compiler dans chaque tronçon à l'étude s'il y avait la présence d'espèces à statut ou d'espèces exotiques envahissantes. De ce fait, les 15 m de largeur de la bande riveraine étaient couverts plus précisément.
- L'équipe aquatique composée de trois personnes utilisait les fiches terrains pour la bande riveraine et le littoral de façon à caractériser correctement le milieu. Les membres de cette équipe n'ont eux aussi pas manqué de noter les espèces à statut ou les espèces exotiques envahissantes si l'une se présentait sur leur chemin.

Les 2 équipes sont sorties presque toujours en même temps et ont réalisé 5 sorties sur le terrain : le 04 août 2022, le 05 août 2022, le 19 août 2022, le 26 août 2022 et le 30 octobre 2022.

Pour déterminer les espèces à statut et les espèces envahissantes, les publications suivantes ont été utilisées : 50 plantes envahissantes - Protéger la nature et l'agriculture (Claude Lavoie, 2019) et Faune et Flore du Québec (Stéphane Benard, Maëla Winckler, 2022).

Pour compléter les observations d'espèces à statut réalisées directement lors des visites de terrain, une demande d'occurrences au Centre de Données sur le Patrimoine Naturel du Québec (CDNPQ) a également été réalisée.

3.3.4 Compilation de données et cartographie

Une fois le travail terrain effectué, l'équipe de l'ABV des 7 a travaillé sur la compilation des données prises sur le terrain et l'élaboration des cartes.

La toute première étape fut de compiler les fiches terrain une première fois avant de repasser une seconde fois dans les données pour en tirer une version plus simple pour la cartographie. La version simplifiée comprenait entre autres le numéro des points GPS, l'utilisation du territoire (bande riveraine), le type d'herbier (littoral) et le nom des espèces exotiques envahissantes et à statut observées.

Une fois la compilation des fiches terrain terminée, le travail de cartographie a pu débuter. À l'aide du logiciel Basecamp Garmin, l'équipe de l'ABV des 7 a été en mesure d'extraire les données du GPS pour les enregistrer sous forme de fichier GPX. Par la suite, il ne s'agissait plus que d'intégrer le fichier GPX au projet sur le programme de cartographie ArcGIS Pro, de définir les points GPS selon ce qu'ils représentaient (bande riveraine, littoral, espèce exotique envahissante ou espèce à statut) et selon leur spécificité (le type de bande riveraine, le type d'herbier et le nom de l'espèce), et, finalement, de changer les symboles des points. La toute dernière étape fut de créer les cartes de façon à bien visualiser toutes les informations sur les différents tronçons à l'étude.

4. Résultats

En termes de résultat global, les bandes riveraines et le littoral de la Rivière Gatineau sont en bon état. Nous n'avons pas relevé de problématiques majeures, ni de zones d'érosion de grande ampleur. C'est donc pour cela que la problématique d'érosion n'apparaît pas sur les cartes suivantes (Figure 5 à 13).

Concernant les cartes, elles représentent les données trouvées sur chaque tronçon à l'étude : les espèces exotiques envahissantes, les espèces à statut, le type de bande riveraine présente et les herbiers aquatiques relevés. Au total, et 10 espèces envahissantes (Tableau 2) ont été répertoriées.

TABLEAU 2 LISTE DES ESPÈCES ENVAHISSANTES OBSERVÉES SUR LE TERRAIN

Espèces exotiques envahissantes

Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>
Myriophylle à épi	<i>Myriophyllum spicatum</i>
Impatiens glanduleuse (Balsamine de l'Himalaya)	<i>Impatiens glandulifera</i>
Nerprun bourdaine	<i>Frangula alnus</i>
Petite pervenche	<i>Vinca minor</i>

Espèces envahissantes ne nécessitant pas d'interventions particulières

Sumac vinaigrier	<i>Rhus typhina</i>
Gaillet des teinturiers	<i>Galium tinctorium</i>
Lupins	<i>Lupinus sp.</i>
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i>
Érable à Giguère	<i>Acer negundo</i>

L'équipe aquatique a également relevé 9 herbiers aquatiques dont 7 sont indigènes et 2 sont mixtes (contiennent entre 5 et 80 % de myriophylle à épi). Les herbiers aquatiques sont importants pour les populations de poissons car ces derniers les utilisent pour de nombreuses raisons : alimentation, protection des prédateurs, reproduction et repos notamment. Nous considérons donc les herbiers répertoriés comme des habitats potentiels de poissons.

Pour finir, les bandes riveraines observées ont été classées en 4 catégories (voir Figure 5) :

- Enrochée : lorsque des problématiques d'érosion de la bande riveraine se déclenche, des solutions mécaniques pour contrer la perte de sol peuvent être mises en place. Les enrochements sont assez couramment utilisés et donnent donc des bandes riveraines anthropiques que l'on définit comme étant enrochées.
- Naturelle : la bande riveraine est encore à son état naturel.
- Remblayée : la bande riveraine a été avancée sur le milieu humide ou hydrique par l'apport de matériaux étrangers.
- Rocheuse : la bande riveraine est naturellement composée de roches.



Bande riveraine enrochée



Bande riveraine naturelle



Bande riveraine remblayée



Bande riveraine rocheuse

FIGURE 5 EXEMPLES DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DES BANDES RIVERAINES OBSERVÉES

Sur les 8 km de bandes riveraines étudiées, nous avons pu observer : 3 519,3 m d'enrochement, 2 366,19 m de remblais, 1 749,3 m de bande riveraine naturelle et 451,31 m de bande riveraine rocheuse.

5. Conclusion et recommandations

Le but premier de ce projet était d'évaluer la santé de la bande riveraine et du littoral le long de la rivière Gatineau en vue de permettre aux résidents d'appliquer pour des baux d'occupation. Tout au long de ce rapport, nous avons pu constater que la bande riveraine et le littoral de la rivière Gatineau sur les 8 km de portion caractérisés étaient globalement en bonne santé. Nous n'avons pas trouvé de forte concentration d'espèces exotiques envahissantes, ni de zones d'érosion sévère nécessitant une intervention.

Nous recommandons cependant de ne pas installer de quais et d'éviter toute activités dans les zones où les espèces à statut ont été observées et lorsque des herbiers aquatiques sont présents (qu'ils soient indigènes ou mixtes). Pour plus d'information le document MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES FICHE TECHNIQUE Quais et abris à bateaux du gouvernement du Québec est une bonne ressource.

En matière de réglementation, le provincial et le municipal ont chacun un rôle différent à jouer pour ce qui est de l'installation de quais. Le MELCCFP s'occupe de l'octroi des baux d'occupation à des fins lucratives, non lucratives ou d'accès public. Il faut entre-autre demander un bail pour l'installation ou le maintien d'un quai ou d'un abri à bateau (sur caissons de roches, sur base de béton, etc.), pour un remblai, pour une rampe de mise à l'eau, pour une jetée, pour un brise-lames, pour une marina, pour un site aquacole et pour une occupation sans ouvrage comme une plage. Les municipalités, quant à elles, s'occupent généralement d'instaurer leur propre réglementation en matière de quais et autres ouvrages. Cette réglementation peut servir à suivre l'occupation du milieu hydrique sur le territoire et, si elles sont propriétaires de terrains adjacents au domaine hydrique de l'État, à octroyer des autorisations d'occupation aux citoyens.

Le domaine hydrique de l'État peut toutefois être occupé gratuitement et sans l'autorisation du MELCCFP sous certaines conditions. Là où le propriétaire du terrain ou une autre personne ayant l'autorisation de ce dernier peut, sans autorisation, occuper gratuitement la partie du domaine hydrique en face de sa propriété. Les ouvrages tels une plate-forme, un quai, une passerelle et un abri à bateau font partie des exceptions pouvant être aménagés. Ils doivent toutefois respecter quelques conditions telles qu'être flottants, amovibles ou sur pilotis, ne pas avoir une superficie excédant 20 m² et ne pas occuper plus de 1/10 de la largeur du cours d'eau. Cependant, si plus d'un ouvrage est installé et que la somme des superficies excède 20 m², une demande d'octroi de droits devra être fait auprès du MELCCFP.

Annexes

Annexe 1

Faune observée: _____						
Herbier no: _____		GPS WPT		Taille		Longueur zone homogène
% recouvrement				m	X	m
Plantes						
Habitat faunique						
Profondeur		Notes :				
Photos						
Obstacles						
Substrat						
Recouvrement: (a) 0-20% (b) 21-40% (c) 41-60% (d) 61-80% (e) 81-100%						

Annexe 2 :

Nom du lac _____				Municipalité _____								
Numéro du secteur _____		Date _____		Nom des observateurs _____								
Numéro d'identification du lac (RSVL) _____												
No de zone homogène	Catégories d'utilisation du sol				Types d'aménagement (% de recouvrement)			Descripteurs de dégradation de la rive (% de longueur)		Coordonnées (degrés, minutes, secondes)		Longueur de la zone (m)
	Naturelle	Agriculture	Foresterie	Infrastructure	Habitée	Végétation naturelle	Végétation ornementale	Matériaux inertes	Sol dénudé et érosion	Murets et remblais	Début	
	Commentaires:							Numéros des photos:				

Annexe 3 :

Nom	Quantité	WPT

Annexe 4 :

Caractérisation des berges de la rivière Gatineau

Étude de l'état général des bandes riveraines et du littoral

Addenda

Addenda préparé par :

Arielle Minoungou

Agence de bassin versant des 7
733 Boul. St-Joseph, bureau 430,
Gatineau, QC, J8Y 4B6

Addenda préparé pour :

Municipalité de Chelsea

100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea, QC, J9B 1C1

Avril 2024



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

1. Mise en contexte	1
2. Mandat et objectifs	1
2.1 Mandat.....	1
2.2 Objectifs	1
3. Méthodologie et préparation du terrain	1
3.1 Quelques définitions.....	1
3.1.1 Espèce à statut menacée	1
3.2 Méthodologie.....	1
3.2.2 Réalisation des fiches terrains et organisation des sorties	2
3.2.3 Réalisation des sorties terrains	3
3.2.4 Compilation de données	3
4. Résultats	3
5. Conclusion	3
Annexes	5
Bibliographie	6



LISTE DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Prises de données – Inventaire de la rainette faux-grillon.....3

REMERCIEMENTS

L'ABV des 7 souhaite remercier la Municipalité de Chelsea pour sa confiance.

ÉQUIPE DE PROJET

Responsable du projet	Arielle Minoungou
Recherche et rédaction	Arielle Minoungou
Cartographie et compilation	Marianne St-Amour
Travail de terrain	Arielle Minoungou et Camille Scarcelli
Supervision	Arielle Minoungou
Photographies	Arielle Minoungou

Référence à citer :

AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7. 2024. Addenda. Caractérisation des berges de la rivière Gatineau. Addenda soumis à la Municipalité de Chelsea, 10 p.

1. Mise en contexte

En 2024, l'Agence de Bassin Versant des 7 a entrepris un projet visant à évaluer la santé des berges et du littoral de la rivière Gatineau le long de différentes portions de la Voie Verte, sur une distance totale de 8 km. Dans le cadre de cette initiative, l'ABV des 7 a réalisé une caractérisation détaillée des bandes riveraines de la rivière Gatineau afin d'identifier et de localiser les zones prioritaires pour la plantation, la protection et d'autres actions de conservation. De plus, l'ABV des 7 a évalué la présence d'habitats potentiels ou existants pour les poissons, la faune sensible et la végétation spécifique. L'objectif de cette caractérisation était de fournir à la Municipalité de Chelsea un outil décisionnel pour le maintien ou l'amélioration des bandes riveraines.

Dans le rapport final fourni par l'ABV des 7, la présence de la rainette faux-grillon, une espèce à statut, a été identifiée dans la zone étudiée.

2. Mandat et objectifs

2.1 Mandat

La Municipalité de Chelsea a mandaté l'Agence de Bassin Versant des 7 afin de vérifier la présence potentielle de la rainette faux-grillon sur le site désigné pendant la saison de reproduction de l'année 2024.

2.2 Objectifs

L'objectif poursuivi pour ce projet est donc de réaliser l'inventaire de la rainette faux-grillon :

- Déterminer la présence ou l'absence de la rainette faux-grillon;
- Déterminer l'abondance relative de la rainette faux-grillon;

3. Méthodologie et préparation du terrain

3.1 Quelques définitions

3.1.1 Espèce à statut menacée

La législation autorise l'attribution du statut d'espèce menacée à toute espèce, sous-espèce ou population dont la disparition est appréhendée, garantissant ainsi leur protection et leur rétablissement.

La rainette faux-grillon est un amphibien à statut d'espèce menacée au Québec dont l'écoute des chants de reproduction reste la méthode privilégiée pour identifier sa présence et évaluer son abondance relative dans son habitat.

3.2 Méthodologie

L'inventaire de la rainette faux-grillon

a été réalisé en conformité avec [protocole standardisé pour l'inventaire de la rainette faux-grillon](#) établi

par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques du Québec (MELCCFP) pour le suivi de cette espèce.

3.2.2 Réalisation des fiches terrains et organisation des sorties

Les fiches de terrain ont été élaborées pour garantir une collecte de données efficace lors des sorties sur le terrain. Pour ce faire, l'équipe a utilisé le formulaire de prise de données pour la rainette faux-grillon, tel qu'indiqué dans le protocole standardisé du MELCCFP (Annexe 1), afin de s'assurer que toutes les informations nécessaires étaient recueillies sans omission.

3.2.3 Réalisation des sorties terrains

Trois sorties sur le terrain ont été effectuées par l'équipe de l'ABV des 7 aux dates suivantes :

- 27 mars 2024
- 09 avril 2024
- 12 avril 2024

Lors de ces sorties, l'équipe s'est assurée de plusieurs points :

- Une capacité à reconnaître et à distinguer le chant de la rainette faux-grillon de celui de la rainette crucifère.
- La confirmation des chants de reproduction sur un ou plusieurs sites témoins.
- Des conditions météorologiques favorables à la détection de la rainette faux-grillon, incluant :
 - o Une température de l'air supérieure à 10 °C.
 - o Une température de l'eau supérieure à 7 °C.
 - o Un vent faible (moins de 20 km/h).
 - o Une faible précipitation.

3.2.4 Compilation de données

Après l'achèvement des sorties de terrain, l'équipe de l'ABV des 7 s'est consacrée à la compilation des données recueillies sur le terrain.

4. Résultats

5. Conclusion

Dans le cadre de cet inventaire, et dans le contexte où un hiver doux suivi d'une fonte précoce des neiges aurait pu influencer le moment de reproduction de la rainette faux-grillon en favorisant des conditions météorologiques et environnementales propices à son activité reproductive anticipée, aucun chant de la rainette faux-grillon n'a été identifié par l'Agence de Bassin Versant des 7. Cette absence de détection pourrait résulter de divers facteurs, tels que la saison d'inventaire, les conditions météorologiques, ou encore la présence limitée voire l'absence de cette espèce dans la région étudiée.

Ces résultats soulignent l'importance de poursuivre les efforts de surveillance et de conservation des habitats appropriés pour cette espèce menacée, afin d'évaluer sa présence dans le site à l'étude. Il est essentiel de noter que ces observations, bien que ne révélant pas la présence de la rainette faux-grillon lors de cette étude spécifique, ne doivent pas être interprétées comme une conclusion définitive quant à l'absence totale de l'espèce dans la région. Au contraire, elles appellent à une vigilance continue et à des actions de préservation visant à assurer la survie de cette espèce précieuse dans son habitat naturel.

Annexes

Annexe 1

Page 1 de 2

FORMULAIRE DE PRISE DE DONNEES – RAINETTE FAUX-GRILLON

Nom des observateurs : _____ Date : _____
 Organisation : _____ Métapopulation ID : _____ Température (°C) de l'air : _____
 Ennuagement (encercler) : 0-25 % 25-50 % 50-75 % 75-100 % Précipitations (oui ou non) : _____

N° étang/station : Voir GPX. Si nouvel étang : initiales de l'observateur – Année – N° du nouvel étang/station. P. ex., 1^{er} étang de John Smith en 2018 (JS-2018-1)

Type d'inventaire : « E » à l'étang ou « SE » station d'écoute

Vent : Échelle de Beaufort. 0 = calme, 1 = fumée indique direction, 2 = les feuilles frémissent, 3 = les feuilles bougent sans arrêt, 4 = les branches commencent à bouger, 5 = les petits arbres s'agitent, 6 = les grosses branches bougent, 7 = les arbres s'agitent, 8 = les petites branches se cassent

Cote de chant (+estimation du nombre d'individus) : 0 à 3 (MELCCFP et collaborateurs) **Cote X (Y)** : X est la cote de chant et Y le nombre d'individus

Code des menaces : Attribuer une cote de 0 à 3 pour la menace dans l'habitat où 3 serait la valeur la plus forte **si la menace est visible**. ex. 1.1.1, 7.1.1, 8.1.2.80 ou 9.4.1

1.1.1	Zones résidentielles et urbaines denses	7.1.1	Drainage en milieu agricole	8.1.2.80	Nerprun cathartique (<i>Rhamnus cathartica</i>)
2.1.1	Agriculture de type annuelle (grandes cultures)	7.2.5	Drainage en milieu forestier	8.2.1	Altération de l'habitat par le castor
2.3.1	Élevage extensif extérieur (sur pâturages)	7.3.2	Succession végétale	9.2.7	Autres rejets industriels
6.1.1	Véhicules motorisés	8.1.2.30	Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>)	9.4.1	Ordures

Code des autres espèces : ANAM : Crapaud d'Amérique, HYVE : rainette véscicole, PSCR : rainette crucifère, LIPI : grenouille léopard, LISY : grenouille des bois, LIMI : anoune non identifié

Photo ID + direct : Nom photo, direction par rapport aux points cardinaux

N° Étang/ Station	Coordonnées (d. décimales)		Heure	Vent	T °C Eau*	Photo ID + dir.	Remarque (p. ex., étang asséché, poissons, importance de la menace)	Liste des menaces observées (p. ex., 2.3.1, 8.2.1)	Cote RFG X (Y)	Espèce autre		Type d'inventaire (E ou SE)
	Latitude	Longitude								Code Sp.	Cote x (y)	

Bibliographie

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2024). *Protocole standardisé pour l'inventaire de la rainette faux-grillon au Québec, gouvernement du Québec, Québec, 24 p. + annexes.*